

---

[Imprimer](#)

## **La SGP cherche une assistance pour ses projets immobiliers**

Image

---

## **La Société du Grand Paris a publié une consultation pour disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur des sujets environnementaux et sociétaux de ses projets urbains et immobiliers.**

La Société du Grand Paris étudie la mise en œuvre de projets urbains et immobiliers sur les emprises foncières acquises pour la réalisation des lignes du Grand Paris express qui ne reçoivent pas un usage ferroviaire en phase définitive. “L’ambition de ces projets urbains et immobiliers est de répondre aux enjeux de mixité sociale et fonctionnelle, de déplacement, d’animation culturelle et commerciale pour faire des nouveaux quartiers de gare des espaces de vie qualitatifs et résilients”, explique-t-elle. Ces projets sont donc conçus suivant “une approche environnementale de l’urbanisme et avec une forte sensibilité au fonctionnement et à l’usage des lieux”.

Par le biais de la réalisation de ces projets urbains et immobiliers, la Société du Grand Paris prend l’engagement d’enclencher les leviers pour s’inscrire dans les Accords de Paris et la stratégie nationale bas carbone. Elle a défini dans ce but une stratégie environnementale et sociétale qu’elle développe sur ses fonciers. “La volonté d’agir fort et d’être un accélérateur de la transition francilienne est la base de cette stratégie”, indiquent les documents de marché.

### **Principales missions**

Les ambitions de cette stratégie sont déclinées au sein d’un cahier des objectifs de performance environnementale et sociétale visant à répondre aux objectifs suivants : considérer la biodiversité comme une composante urbaine, diminuer l’empreinte carbone sur les ressources, offrir un cadre de vie désirable et résilient.

Pour réaliser ces opérations, le maître d’ouvrage du futur métro a publié une consultation d’assistance à maîtrise d’ouvrage opérationnelle sur des sujets environnementaux et sociétaux. Les principales missions du titulaire consisteront en un appui aux démarches transverses et à l’animation de la stratégie environnementale et sociétale, une adaptation des exigences environnementales par projet, des expertises spécifiques et un appui aux consultations. L’AMO porte aussi sur le suivi des objectifs en phase de conception des projets, l’assistance au suivi des projets déjà attribués et des objectifs de performance en phase chantier.

[Consulter l’avis](#)